F Fr. 10484
Case FRC 17396

CONVENTION NATIONALE.

DISCOURS
DE
CAMILLE DESMOULINS,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS,

Dans le procès de Louis XVI,

SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

La canaille
Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon argent
Me console.....

DE L'IMPRIMERIE DU RÉPUBLICAIN,

Chez R. VATAR et ass., rue de l'Université, n° 139 ou 926 ;
près celle de Beaune.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS
DE
CAMILLE DESMOULINS,

DÉPUTÉ DE PARIS A LA CONVENTION,

Dans le procès de Louis XVI,

SUR LA QUESTION DE L'APPEL AU PEUPLE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

La *canaille* (1),
Quand je passe, m'insulte et me siffle souvent.
J'entre, j'ouvre mon coffre, et puis mon cher argent
Me console.....

La France sera-t-elle une république, ou cherchera-t-elle dans la monarchie, le repos de sa lassitude des trahisons éternelles de ses représentans? Ferons-nous partie de la monarchie prussienne ou autrichienne, ou la France ne sera-t-elle démembrée qu'en républiques fédératives? Paris, pour prix de son civisme et de ses sacrifices, nagera-t-il

(1) Canaille, populace, nom dont appellent tous les jours le peuple la plupart de ceux qui aujourd'hui appellent hypocritement au peuple.

dans le sang ? Allez-vous décréter son entière destruction, la dépopulation des 84 départemens, & peut-être 50 ans de guerres civiles? Sera-ce une question si les fondateurs de la république ne sont pas dignes de mort ? Que dis-je, sera-ce vous-mêmes qui prononcerez que vous avez mérité l'échaffaud ? Telle est l'étrange discussion que je soutiens, qu'on est parvenu à mettre à l'ordre du jour ; tels sont les jours de paix, d'ordre et de bonheur, qu'on vous propose de donner à la nation fatiguée ; tel est l'arrêt qu'on vous demande contre vous-mêmes.

J'entends parler sans cesse des regards de l'Europe & de la postérité : de bonne foi, connoissons-nous donc nous-mêmes. S'il est vrai que l'Europe & la postérité contemplent beaucoup d'entre nous ; comment ne sera-ce pas, je ne dirai point de la part de l'Europe, (dans son état d'avilissement, elle n'a le droit de mépriser personne), mais de la part de la postérité, comment ne sera-ce pas avec le plus grand mépris ? Quoi ! nous, nous disons la convention nationale de France, c'est-à-dire la représentation, révolutionnaire, & jusqu'au VETO du souverain, toute-puissante de 24 millions d'hommes ! Au milieu de nous préside l'image du premier des Brutus, nous recueillons religieusement dans les ruines de l'antiquité, les vestiges les plus incertains de leurs paroles, & il a suffi de leur nom pour faire adopter, d'enthousiasme, les plus injustes

motions. Diférans entre nous d'opinions, nous nous accordons tous à nous disputer à l'envi le surnom de Brutus, & voilà quatre mois que 740 Brutus délibèrent gravement si un tyran n'est pas inviolable! Le Brutus de Nancy, Salle, délibère : écoutez, citoyens, ce sont ses expressions : SI CE N'EST PAS SOUILLER SA MÉMOIRE D'UN RÉGICIDE ABOMINABLE ; & le Brutus de Perpignan, Biroteau, ne pouvant même imaginer comment des républicains demandent la mort de Louis, PARCE QU'IL FUT ROI, appelle élégamment cette opinion de ses ancêtres Brutus, LES CRIAILLERIES DES GRENOUILLES DE MARAIS.

Ces débats interminables de nos Brutes et de nos Cassies, à qui LE CRI DE LEUR CONSCIENCE ne permet pas de faire périr un roi parjure, qui fut à la fois César & Catilina tout ensemble, aura eu du moins ce bon effet de permettre à ceux qu'on appelloit les tyrans de la parole, d'obtenir une fois la parole. Etrange part de tyrannie, de triumvirat, de dictatoriat que la mienne dans une assemblée, où pour qu'il me fût possible, depuis quatre mois, de dire une fois mon opinion, il n'a pas fallu moins qu'un appel nominal de tous les orateurs. Il m'est donc permis de monter une fois à la tribune & de m'élever à la hauteur de Lanjuinais & de Buzot à qui Edme Petit ne reproche que d'être trop savant. Je viens à mon tour, & je n'ai garde de laisser échapper cette occasion unique de vous exposer ce que je pense de notre situation politique, si

étroitement liée à cette discussion, que je n'aurai pas besoin de sortir de la question & de l'ordre du jour.

Je suis loin de me livrer au découragement. Ouvrez les annales de tous les peuples, & voyez quel petit nombre d'hommes de bien a suffi pour balancer les intrigues, la puissance & la multitude des mauvais citoyens ! voyez sur le penchant de sa ruine, la république soutenue si long-temps par un Barnevelt, et les deux Corneille, & Jean de With en Hollande; par Pym, Hamden, et Jean Hollis en Angleterre ; par Caton & Cicéron, à Rome. Voyez Caton lui seul, luttant contre le génie & les victoires de César, uniquement avec les forces de la probité & du patriotisme. Rappellez-vous dans tous les temps cette disette affreuse de patriotes prononcés & à grand caractère. Voyez les conjurés contre César, le lendemain du plus glorieux des tyrannicides, obligés de se soustraire par la fuite, à la fureur du peuple. Jettez sur-tout un regard sur le dernier âge de l'Europe ; rappellez-vous qu'il n'y a pas long-temps qu'un homme qui n'avoit fait que voyager toute sa vie, répondoit QU'IL AUROIT BIEN VOULU SE FIXER DANS QUELQUE VILLE, MAIS QU'IL N'EN AVOIT TROUVÉ AUCUNE OU LA PUISSANCE ET LE CRÉDIT FUSSENT ENTRE LES MAINS DES GENS DE BIEN. Observez encore le parlement d'Angleterre, et non pas seulement cette foule de pensionnaires de Georges, mais ce parti même

de l'opposition qui n'est qu'une comédie & un simulacre de Publicola, pour ôter au peuple anglais, la pensée de se nommer des défenseurs, en lui faisant croire qu'il en a dans les communes ; & dites quelles espérances ne doit pas concevoir la patrie & la génération en comptant dans cette assemblée nationale, non pas seulement un ou deux, non pas seulement six, mais bien plus de cent membres déterminés, comme l'a dit Robespierre, à défendre la cause de la liberté à la manière des Hamden & des Sydney, & à porter leur tête sur l'échaffaud plutôt que de la trahir.

Cependant je dois l'avouer ; je n'ai jamais moins espéré la république, que depuis que nous avons la république. Qu'est-ce en effet qui constitue l'état de la république ? Montesquieu vous l'a dit ; c'est L'ÉGALITÉ DES DROITS ; & l'assemblée constituante qui avoit proclamé cette égalité, qui avoit dit : La loi, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, est égale pour tous, avoit fait de la France une république, quelque nom qu'elle eût donné à la constitution ; car ce n'est point le nom que le notaire donne à l'acte, mais la substance même de l'acte qui en fait la nature. Il étoit donc vrai de dire que nous devinmes une république en 1789, comme il semble vrai de dire que nous voilà redevenus une monarchie en 1793, puisque reconnoissant tous que Louis fût un traître & le condamnant à mort, vous lui réservez l'appel

au peuple, comme si les autres malfaiteurs, les autres conspirateurs, ses égaux en droits, pouvoient appeller au peuple. Ne venez plus me dire que vous êtes des républicains, que vous portez dans le cœur la haîne de la royauté. Vous, des républicains ! vous ne le croyez pas vous-mêmes. Vous savez bien que, devant le républicain, tous les hommes sont égaux. Je me trompe : vous savez bien qu'il n'y a qu'un seul homme que le véritable républicain ne sauroit regarder comme un homme, en qui il ne peut voir, comme Homère, comme Caton, qu'un bipède antropophage, & que cette bête ennemie, c'est un roi. Nous ne demandons pas, que, comme Caton, vous ravaliez Louis Capet au-dessous de l'espèce humaine & que vous le mettiez au rang des animaux féroces, mais du moins n'en faites pas un être privilégié & d'une nature supérieure. Et ne me parlez point de raison d'état : car dès que vous avez fait de la France une république, & après que vous avez condamné à mort Louis Capet pour ses crimes, c'est attenter à l'égalité, c'est renverser la république & votre ouvrage, que d'introduire pour Louis le privilège d'un appel qui n'est point ouvert aux autres malfaiteurs. Et certes la première raison d'état, c'est pour nous de maintenir la république. Si au lieu de sentir au fond de vos cœurs cette haîne dont tout républicain poursuit le tyran, vous inventez pour lui un privilège, si vous ne regardez pas un trône » comme un échaffaud enchanté, autour duquel le

brigand voit les malheureux qu'il pille et qu'il assassine, au lieu de le frapper de la hâche, se prosterner et trembler à ses pieds, c'est le vil sang des esclaves, et non celui de Brutus, qui coule dans vos veines, et je vous rejette parmi ces aristocrates, ces feuillans honteux, qui, s'étant levés royalistes, se sont couchés républicains le 21 septembre.

Vous vous efforcez en vain de pallier ce royalisme par un dilemme qu'on a fait sonner bien haut : ou la nation veut que Louis meurre, ou elle ne le veut pas : au premier cas, le jugement sera confirmé ; au second, le souverain a droit de le casser.

D'abord ce dilemme se retorque contre ceux qui l'ont proposé. Ou ils croyent que la nation veut la mort du tyran, & alors l'appel est inutile : ou ils doutent si elle la veut ; c'est-à-dire, si tous les citoyens veulent que la justice soit la même pour tous ; c'est-à-dire, si le peuple français est républicain ; mais s'ils doutent qu'il soit républicain, comment ceux qui affectent un si grand respect pour la volonté du peuple souverain, dans ce cas où ils doutoient de cette volonté, n'ont-ils pas craint de la blesser en décrétant la république ? Pourquoi n'ont-ils pas fait alors ce dilemme ? Ou le peuple veut la république, ou il ne la veut pas. Pourquoi, quand il s'agit de poursuivre un scélérat convaincu de mille forfaits, comme eux-mêmes l'avouent, cet appel nominal de la nation qu'ils n'ont pas demandé, quand il s'est agi de changer

son gouvernement, & de déraciner une monarchie de 15 siècles? pourquoi? Le voici; & c'est ce qu'il importe sur-tout de faire sentir.

C'est que le 21 septembre 1792, les aristocrates étoient encore contenus par la crainte, qui est de tous les maîtres celui dont les leçons sont le plutôt oubliées, et qu'aujourd'hui par-tout le royalisme commence à lever une tête insolente. Tous ses almanachs prédisent qu'un ROI CAPTIF SERA HUMILIÉ JUSQU'A LA CONFUSION, MAIS QU'IL REPRENDRA LA COURONNE DES LYS, et le feuillantisme même contre son caractère de reptile et contre nature, menace les jacobins, fond sur la montagne avec des cannes à épée, et conspire à découvert. C'est que le 21 septembre un député auroit eu honte de faire le même dilemme que le traitre Monck, quand il disoit aussi : OU LE PEUPLE ANGLAIS VEUT LE RÉTABLISSEMENT DE LA ROYAUTÉ, OU IL NE LE VEUT PAS. C'est que, comme Monck, quand il faisoit ce raisonnement, s'étoit avancé à la tête de son armée contre les restes des indépendans, et cette poignée d'hommes libres qui, échappé aux guerres civiles et aux persécutions de Cromwel, tenoient encore l'étendart de la république, Roland s'est avancé à la tête de cent mille libelles contre les plus zélés fondateurs de la république de France, et qu'on juge qu'il a assez dépravé l'opinion des départemens pour tenter l'expérience d'un premier appel nominal des jacobins et des feuillans, des

patriotes

patriotes et d'aristocrates ; c'est, en un mot, que le 21 septembre on n'avoit pas encore mûri la guerre civile et le fédéralisme.

Qui ne voit en effet qu'entre les deux alternatives du dilemme, il y en a une troisième dont on ne parle pas, qui est pourtant inévitable et qui nous mène droit à la guerre civile ? Le vice le plus grossier de cet absurde dilemme, est de supposer, ce qui est impossible, que toute la nation voudra ou ne voudra pas, et de ne pas supposer, ce qui est immanquable, qu'une partie de la nation voudra et une autre ne voudra pas la mort du tyran. Rabaut qui trouve le raisonnement de Salle irréfutable, n'a pas vu qu'il manquoit au dilemme ce troisième pied, faute duquel il ne pouvoit se soutenir. On ne peut pas nous contester la possibilité de cette alternative : que telle section, tel département verra BLANC et tel autre NOIR. Et dès-lors nous voilà jetté sur une mer qui n'a ni fond ni rive. Car je reconnois bien une minorité dans un tribunal, dans une convention nationale, dans une commission, dans une assemblée de délégués quelconques ; mais dans le chaos de la décomposition et dissolution de l'ancien gouvernement, et quand un peuple veut se donner une constitution nouvelle, c'est la plus grande, la plus difficile question de droit public, de déterminer la majorité ou la minorité, dans les assemblée primitives et élémentaires. Voyez combien de questions on fait naître, toutes plus métaphysi-

ques et plus désorganisatrices les unes que les autres ? Dans ce moment de l'origine fictive de la société qu'il s'agit de former, y a-t-il majorité ou minorité dans les assemblées primaires, et dans un peuple tenant tout entier et en personne sa convention ? Première question.

Ensuite, en supposant une majorité et une minorité préexistantes au pacte social, combien faut-il de têtes, combien de lieues quarrées pour que ceux qui occupent le territoire, puissent former une souveraineté ? n'est-il pas vrai que le peuple du Comtat l'an passé, et cette année le peuple Savoisien, avant la réunion, composoit un souverain tout entier ? Les Génevois, c'est-à-dire l'équivalent de quatre à cinq sections de Paris, forment à eux-seuls un souverain ; or, celui qui étoit souverain hier, que dis-je, celui qui l'étoit du tems Jules César, ne peut-il le redevenir aujourd'hui, et reconnoîtra-t-il une majorité relative s'il est vrai que la souveraineté est inaliénable ? Ce sont-là autant de questions comme insolubles, et que la victoire seule a toujours tranchées.

Maintenant je suppose l'alternative dont Salle s'est bien gardé de parler dans son dilemme, et qui est pourtant immanquable : que les royalistes soient les plus forts dans une assemblée primaire, et les républicains dans une autre, que le tyran soit condamné à Marseille, et absous à Nancy, que dans l'Orient il soit banni, et guillotiné à l'Occident

de la France, dans la fermentation des esprits, n'y aura-t-il point de royalistes, point d'aristocrates, point d'ambitieux, point de brouillons, point de pensionnaires de Londres ou de la Haye, de Vienne ou de Madrid, point de républicains même fédéralistes de bonne foi et non pour gagner les guinées de Pitt, qui soutiennent qu'une grande minorité, comme celle du Nord ou du Midi est majorité dans son territoire ?

Que seroit-ce si dans les assemblées primaires, les têtes s'échauffoient autant que dans la convention, où nous avons vu tour-à-tour la montagne se précipiter sur le bureau, et le reflux plus violent encore de l'extrémité opposée, venir, couvrir la montagne de ses bouillonnemens et prêt à la submerger, où nous avons vu des législateurs proposer (1) le combat de cinquante contre cinquante au bois de Boulogne.

Vergniaud et Brissot seront-ils alors des Dieux qui puissent dire à ces flots mutinés : VOUS VIENDREZ JUSQUES-LA, ET VOUS N'IREZ PAS PLUS LOIN? opposeront-ils à cette tempête le grain de sable de leur décret qui ne convoque la nation pour délibérer que sur la NATURE DE LA PEINE ?

Tous les orateurs qui ont parlé avant moi dans le même sens, n'ont pas manqué de relever ici l'insigne mauvaise foi de ces APPELLANS qui

(1) Dubois - Crancé.

colorant de leur respect pour le souverain un décret de guerre civile, se décèlent eux-mêmes si grossièrement, que dans le même décret ils ne craignent pas de circonscrire au peuple la matière de ses délibérations, et d'enfermer la nation dans le cercle de Popilius. Quelle pitié n'excitera pas cet ordre du jour imposé par les délégués à leurs commettans ? comme les assemblées primaires répondront à Vergniaux, Gensonné, Busot et Brissot : qui êtes-vous aujourd'hui ? Ignorez-vous que le pouvoir des représentans cesse du moment que le représenté paroît, et que la fiction disparoit devant la réalité ? Cette maxime que répète J. J. Rousseau est si triviale, si incontestable, que même dans les plus beaux jours du règne de l'aristocratie, c'est-à-dire du tems du Sénat de Rome, tout l'orgueil des pères conscrits n'avoit pu en obscurcir l'évidence, et il ne POUVOIT PAS Y AVOIR D'ASSEMBLÉE DU SÉNAT LE JOUR DES COMICES, le peuple ne pouvant reconnoître un autre pouvoir coexistant et une autre volonté à côté de la sienne, du moment où il se lève et étend sur tout l'Empire, sa main souveraine.

C'est donc une précaution dérisoire contre le danger d'une guerre civile, que de restreindre les assemblées primaires dans la délibération sur LA PEINE A INFLIGER. Combien j'ai déjà montré qu'il pouvoit naître de discussions de cette seule question, quand on recueillera les voix ? Que sera-ce donc si les assemblées primaires sortent de la

question ? si elles se disent, comme elles en ont le droit, comme le bon sens ne manquera pas de leur indiquer, & la liste civile des puissances étrangères de le leur suggérer : nous ne pouvons prononcer sur la peine sans une discussion sur le délit ? Qui les empêchera de réviser la procédure en entier, de discuter si Louis n'est pas inviolable, & peut-être si le retour à la monarchie ne convient pas mieux à la France ? Déjà, malgré votre décret qui prononce la peine de mort contre quiconque proposera le rétablissement de la royauté, ne sommes-nous pas inondés d'écrits où on soutient que la république n'est que PROVISOIRE ? Doutez-vous qu'il ne se trouve de mauvais citoyens qui plaident la cause de la royauté, en même-temps que celle du roi, dans vos assemblées primaires, du moins dans quelques-unes de ces assemblées, où vous aurez de moins cent mille patriotes qui ont péri aux frontières, & de plus deux cents mille, ou aristocrates qui n'espérant plus de l'ennemi du dehors, attendent tout de l'ennemi du dedans, & se rendent dans leurs sections, ou émigrés qui rentrent de toutes parts, dont Paris est plein, & qui dépouillés de tout, combattront en désespérés pour le retour de la monarchie & de leur fortune.

Allez dans les lieux publics, entendez comme ils ont déjà repris toute leur audace du mois de juillet 1792, comme ils traitent la convention d'as-

semblée de brigands & de scélérats ; comme ils répétent que la république n'est que provisoire ; comme ils ne prennent pas la peine de dissimuler leurs espérances du rétablissement de la royauté, comme ils demandent aussi à grands cris, avec Buzot, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, l'appel au peuple du jugement de Louis XVI, & de la journée du 10 août ! Comment donc un patriote peut-il ainsi vouloir, avec cette multitude de tisons de royalisme, incendier nos sections, veuves de républicains ?

Ainsi donc cent mille de nos frères morts n'auront versé leur sang que pour laisser aux aristocrates, le champ libre & la domination des assemblées primaires ! Non, ce n'est point lorsque les plus généreux défenseurs de la république l'ont scellée de leur sang, qu'on peut remettre en question la république. Les choses ne sont plus entières, & quand l'épée est tirée, la discussion ne peut plus être ouverte ; ou bien, si vous appellez à la nation sur le crime du tyran & sur la république, si vous voulez compter les voix, faites donc revivre les héros du 14 juillet & du 10 août, de Valmy & de Gemmapp.

J'ai montré la liaison de toutes ces questions. J'ai fait voir qu'elles découloient toutes de l'appel au peuple qu'on vous propose. J'ai montré qu'appeller au peuple, c'étoit convoquer tous les royalistes, tous les feuillans, tous les intrigans, tous les fa-

natiques, tous les agitateurs, tous les émissaires des cours, à souffler la guerre civile, à démembrer l'empire, & à se disputer à l'envi les ducats, les piastres & les guinées des rois. Ne pas voir toutes ces suites inévitables d'un appel au peuple, quelle impolitique ! Les voir, & cependant les proposer, quelle trahison !

Maintenant je demande si la fureur ingénieuse de Pitt & de Calonne contre la révolution pouvoit leur inspirer une motion plus infernale ? Je demande si c'est le discours d'un Malouet, que Salle nous a lu, comme il lisoit contre son opinion, dit-il ; [ce qui est encore bien plus lâche], le rapport d'un Chapelier, le surlendemain du massacre du champ de Mars ?

Et remarquez bien, citoyens, dans quelle circonstance on provoque cet appel au peuple, que le peuple ne revendique point. C'est lorsque les tyrans d'Europe voyant qu'ils sont perdus, s'ils ne nous perdent; voyant, comme le disoit dernièrement le lord Lougboroug à la chambre des pairs : QUE VOTRE DÉCRET DU 15 NOVEMBRE EST HOSTILE CONTRE TOUS LES GOUVERNEMENS ET DISTRIBUE A TOUS LES REBELLES DES POIGNARDS SUR LA LAME DESQUELS EST ÉCRIT : POINT DE ROIS ! Instruits dans les plaines de Champagne et de Mons qu'ils feront plus contre vous avec vingt millions employés à remuer la corruption, qu'avec un milliard employé à de nouvelles campagnes, ils s'occupent bien moins à lever des

soldats que des agitateurs. Par ce mot, on sent bien que je ne désigne point ici ceux qu'on appelle de ce nom depuis quatre mois, comme Mirabeau & la Fayette appelloient les jacobins des factieux ; on sent bien que je ne désigne point ces prétendus agitateurs, ces prétendus émissaires des despotes qui sont l'exécration des despotes, mais ces véritables agitateurs, ces véritables désorganisateurs, ces bons amis de Pitt, dont les papiers ministériels anglais font l'éloge, et que Pitt à la chambre des communes, appelloit DES HONNÊTES GENS. Il est inconcevable qu'on n'ait pas fait ici plus d'attention à une phrase du discours de ce ministre à la chambre des communes, dans la séance du 22 décembre.

» La chambre peut être convaincue, disoit-il, que TOUS LES MOYENS IMAGINABLES ont été employés pour détourner de dessus la tête de Louis XVI le sort affreux qui le menace, ainsi que sa famille, & que tous les HONNÊTES GENS doivent conjurer ; mais il y a dans l'assemblée des HOMMES CRUELS ET INFLEXIBLES ; & ces moyens ont été sans fruit. » Pitt ne pouvoit pas être assez ennemi de ses amis, pour dire en termes exprès : J'ai réussi à corrompre la convention. Mais si nous traduisons en style familier, ce langage ministériel & diplomatique, n'est-ce pas dire clairement :

» Vous ne me demanderez pas, Messieurs, compte des dépenses secrètes. Vous sentez que le roi d'Angleterre

gleterre & tous les potentats ont dû épuiser plutôt leurs trésors à solliciter efficacement dans le procès de leur cousin Louis Capet, et à empêcher un arrêt de mort qui lui seroit commun et à toutes les têtes couronnées. Aussi Dundas et moi n'y avons pas épargné les guinées, et tout ce qu'il y a D'HONNÊTES-GENS dans la convention, en a rempli ses poches. On trouve de ces Messieurs, comme le dit Sainte-Foy, tout autres dans le tête-à-tête que dans l'assemblée, & s'ils sont trop avancés pour ne pas le condamner à mort, du moins voteront-ils pour l'appel au peuple ; ce qui en fait encore bien mieux nos affaires. Cependant je ne peux pas vous dissimuler que j'ai trouvé dans la convention BEAUCOUP D'HOMMES CRUELS ET INFLEXIBLES et au tour de qui j'ai vainement tourné, avec nos billets de banque et nos guinées éblouissantes.

N'est-ce point-là pour le lecteur, à qui il n'est pas besoin de tout dire, la signification probable du discours officiel de Pitt? Graces au ciel, le peuple Français peut donc mieux espérer de nous ! Nous ne sommes pas aussi pervers que les deux assemblées précédentes, et il y a parmi nous beaucoup d'hommes que Pitt appelle CRUELS ET INFLEXIBLES, comme on appelloit Brutus, comme on appelloit Caton, c'est-à-dire intraitables et incorruptibles.

Cependant je frémis, quand venant à réfléchir à cette urgence pour les tyrans de bouleverser la république ; songeant à la corruption de nos mœurs

et à notre égoïsme, je crois voir roder tous ces tyrans et leurs agens de corruption dans nos villes maritimes, influencer dans la société des jacobins, dans nos armées, dans nos murs, et sur-tout dans la convention, par-tout y acheter à tout prix tout ce qui n'est pas incorruptible, s'adresser tour-à-tour au royalisme, à la cupidité, à la peur, au fanatisme, à l'amour-propre, à la jalousie, à la haîne, au patriotisme même qu'ils égarent, & liguer, coaliser tous ces intérêts, toutes ces passions, contre notre patrie : » Combien vous faut-il, vous, pour empêcher que tous les rois ne soient condamnés à l'échaffaud et effigiés dans un seul, pour faire des efforts pour le roi, en attendant que vous puissiez faire des vœux pour la royauté ? et vous, pour calomnier la ville à un million d'yeux en présence de qui il vous sera impossible de faire jamais une constitution aristocratique? combien voulez-vous pour perdre cette ville, la terreur des intrigans? et vous, pour dissoudre et désaffilier cette coalition de sociétés des jacobins, la terreur des rois? et vous, pour faire fleurir votre département, et transférer la convention à Bordeaux ? et vous, pour vous venger de ceux qui vous ont démasqués, en vous aidant à renverser en eux les soutiens de la république ? et vous, pour perdre ceux qui n'oublieront jamais vos négociations avec Thierry et Sainte-Foy, et votre opposition à la journée du 10 août ? et vous, agioteurs de popularité, commerçans de patriotisme,

pour perdre ceux qui vous ont forcés d'être sérieusement républicains, et qui par-là vous ont ravi vos spéculations sur la liste civile, que voulez-vous pour vous en venger en les poursuivant pour les journées des 2 et 3 septembre (1), à laquelle vous savez bien que les députés de Paris n'ont point eu de part, dont ils se sont cent fois justifiés victorieusement, et pour renouveller contre les patriotes la procédure des 5 et 6 octobre ? . . . . . Et vous, juges pusillanimes, qui avez devant les yeux la fin tragique des juges de Charles Ier., combien voulez-vous pour vous guérir de la peur, pour vous décharger de la responsabilité par l'appel au peuple, et dans tous les cas vous ménager une retraite à Londres, en secondant Pitt à obtenir cet appel ? . . . . . Et vous, hypocrites d'une philosophie à contre-tems et desorganisatrice, que voulez-vous pour mettre dans vos intérêts les hypocrites de religion, en parlant de supprimer le traitement du prêtre constitutionnel, et en le poussant à agiter, non pas le peuple des villes, mais celui des campagnes, non pas le peuple des sections, mais celui des paroisses, et à ajouter à la fermentation, en lui disant que l'assemblée nationale qui n'a encore rien fait pour eux, puisqu'ils sont également grévés des impôts, veut leur ôter les espérances de la religion, lorsqu'ils

(1) Déjà Guadet en a fait la motion.

n'ont encore que ces espérances ? . . . Et vous enfin, dont la complicité avec le tyran ne peut manquer d'être révélée tôt ou tard, et a déja transpiré de l'armoire de fer, malgré les précautions de Roland, par la désignation des SEIZE MEMBRES INFLUANS, et par ce malheureux indice, qu'il a oublié de soustraire, (1) dans ce moment, où la calomnie est à son point de maturité, où ce Lafayette civil a endormi tous les départemens de ses Biroteau et de ses Louvet tirés à deux cent soixante mille exemplaires, (2) lorsque depuis quatre mois il a plu sans discontinuer des calomnies contre les plus zélés républicains, lorsque ce déluge de libelles inonde la France, pendant que la vérité, cette colombe de l'arche, n'a pas encore où reposer le pied, parlez, combien vous faut-il pour achever d'accabler nos ennemis communs, en vous hâtant de convoquer en ce moment nos assemblées primaires ? . . .

Aussi prenez garde, citoyens, comme ils se hâtent de convoquer les assemblées primaires, & combien en effet le moment est favorable & urgent pour eux. C'est lorsqu'à force de tactique, en nous obligeant par des attaques continuelles à songer à notre propre défense, en nous écartant des comités,

---

(1) On ne s'avise jamais de tout.

(2) Voyez la lettre de Lacoste, député du Cantal, à ses commettans.

& en ne nous permettant pas d'approcher de la tribune, on nous a mis dans l'impossibilité de rien faire pour la république : c'est lorsque, depuis quatre mois, la convention nationale, l'espoir de l'univers, & qui devoit être le théâtre de son affranchissement, n'a été presque toujours qu'une arène de gladiateurs, & une chambre du plaidoyer où maître Scévola tenant 30 audiences, jusqu'à six heures du soir pour plaider l'inviolabilité du tyran, nous a couverts de ridicule dans la postérité ! C'est lorsque depuis quatre mois ces véritables triumvirs qui négocioient avec le roi, ces seize membres, dont parle la correspondance de Sainte-Foy, se sont appliqués avec une opiniâtreté sans exemple, à calomnier les meilleurs citoyens, à éconduire de la tribune sous le nom de MARATISTES tous ceux dont ils redoutoient le bon sens et le patriotisme, rectiligne, à s'emparer de toutes les délibérations, à jetter l'assemblée dans des mesures grossièrement impolitiques, et à déconsidérer une convention de républicains par les lenteurs du procès du tyran, et les législateurs, les pères conscrits par un enthousiasme d'écolier, par une multitude de décrets injustes obtenus de la légèreté, ou arrachés par la passion et rapportés le lendemain par la réflexion et la pudeur. N'est-il pas évident que s'il est arrivé à ces Messieurs, toujours maîtres du bureau, de nommer quelques commissaires patriotes, ce n'a été que dans les mêmes vues que le Sénat de Rome,

envoyoit Gracchus commissaire à Carthage, et comme la faction de César et de Pompée réconciliés, envoyoit Caton commissaire en Chypre, pour se débarrasser de leur surveillance et de leur popularité importune, et pour préparer la ruine de la liberté ? N'est-il pas vrai que comme les Maury et Malouet, les Ramond et les Dumolard, on a parlé dans la convention, sur le même ton, des tribunes des jacobins, des démagogues, des agitateurs, des factieux, de populace et de populacier, et que toutes ces expressions parties du même côté, dans les trois assemblées, ont toujours désigné les mêmes personnes, les amis de la liberté et de l'égalité ?

Peut-on nier que les choix de nos présidens & de nos secrétaires n'auroient pas été faits autrement (pour la plupart) par le club électoral de la Sainte-chapelle. Niera-t-on que, dès qu'un membre avoit publié contre les patriotes incorruptibles, un libelle bien calomnieux, comme Louvet, dès que dans son opinion à la tribune, il s'étoit dessiné en royaliste parfait comme Salle, ou le réviseur Rabaut, dès qu'il avoit paru apostasier les principes, comme Manuel, (que je nomme à regret, mais qui fait tache à la députation de Paris), dès qu'il avoit donné des preuves éclatantes de feuillantisme, par sa signature au bas de quelque pétition fameuse, comme Camus & Lanthenas ; en un mot, dès qu'on avoit fait quelque infâmie, on

étoit nommé secrétaire, & comblé des faveurs de la convention?

N'est-ce pas se traîner grossièrement, il est vrai et de loin, mais autant qu'il est possible, sur les pas de la politique de Cromwel, quand le genie de cet ambitieux voulant détourner les regards du peuple anglais de dessus les communes, pour les reporter sur ses victoires, et avilir la représentatisn nationale, imagina habilement ce moyen, après avoir chassé le parlement fondateur de la république, de le remplacer par le parlement de Barebone (ainsi appellé du nom d'un tanneur, je crois, qu'il en fit l'orateur ou le président) et qui étoit composé de cent quarante-quatre membres que Cromwel avoit fait nommer parmi ce qu'il y avoit de plus ridicule ou de plus vénal, de plus ignorant ou de plus corrompu en Angleterre; ce parlement au bout de quatre mois, avoit déjà lassé la nation du spectacle de sa nullité et de son avilissement, et ses séances lui avoient inspiré à lui-même du dégoût, et l'envie de se rapprocher de l'ancien gouvernement, en faisant un roi sous le nom de protecteur. Qu'on fasse attention à l'énorme différence entre ce parlement de Barebonne et la convention, ou la France voit une réunion de tant de talens et la plûpart des principaux fondateurs de sa république, et qu'on juge combien il a fallu de perfidie et d'habileté à ces intrigans, pour amener le peuple français presque au même dégoût de sa convention, que

le peuple Anglais de son parlement de Barebonne.

Il me fut facile de pressentir tous ces maux, dès que je vis passer, sur la motion de Gensonné, ce décret perfide, rendu il y a trois mois, ce décret avant-coureur des guinées de Pitt, et préliminaire indispensable de la sollicitation du procès de Louis XVI. Il ne falloit pas être bien clairvoyant pour deviner le ravage que faisoit dans l'assemblée ce décret, qui après la clôture de la convention, interdisoit le député de toute fonction publique, puisque la vertu même est mercenaire, et que la religion ne fait marcher ses saints mêmes dans la voie étroite, qu'en leur montrant le ciel. Je voulus envain lire un discours pour faire rapporter ce décret qui disoit si clairement à tout ce qu'il y a de de membres qui ne sont pas incorruptibles : hâtez-vous de prendre les guinées, les piastres, les ducats, soyez traîtres entièrement, six années de besoins vous attendent; et si vous voulez sottement demeurer fidèle au peuple, il sera défendu au peuple de se souvenir pendant six ans de votre fidélité.

On sait l'effet que fit dans l'assemblée constituante un pareil décret; je ne dirai pas qu'il a produit une désertion encore plus grande dans les jacobins de la convention, je n'accuse personne. Mais qu'avons-nous fait depuis quatre mois ? parmi tant de décrets d'enthousiasme, en a-t-il été rendu beaucoup pour le soulagement de la nation, et qui fussent propres à

l'attacher

l'attacher à la République ? on n'a pas même décrété le principe proposé vingt fois, que DÉSORMAIS L'IMPÔT NE SEROIT PLUS RÉPARTI ÉGALEMENT, MAIS EN RAISON DES FORTUNES, comme à Athènes, où Montesquieu ne trouvoit rien d'admirable comme cette institution, QUI FAISOIT, dit-il, QUE LES RICHESSES Y ÉTOIENT A CHARGE, AUSSI-BIEN QUE LA PAUVRETÉ. Quel espoir peut concevoir le peuple, qui malgré les milliards de la vente des biens du Clergé et des émigrés, voit qu'il est plus foulé de l'impôt sous la République, que sous la monarchie ? Quand l'empereur Julien vint dans les Gaules, nos pères payoient vingt-cinq écus par tête, il suffisoit de sept quand il s'en alla. Voilà comment on prouve qu'on est patriote.

Ce n'est pas nous du moins qu'on peut accuser ! Et si la convention n'a rien fait pour la République, on nous en a absous en faisant de nous une MINORITÉ IMPUISSANTE. Grace en soient donc rendues à Vergniaux et à ceux qui s'intitulant LA MAJORITÉ, nous ont mis à couvert de l'indignation publique, et ont si bien pris la peine de nous justifier par ce seul mot devant les assemblées primaires, l'Europe et la postérité !

Voici mon projet de décret :

La convention nationale déclare que Louis Capet a mérité la mort.

Décrete, qu'à cet effet il sera dressé un échafaud dans la place du Carrousel, où Louis sera conduit ayant un écriteau avec ces mots, devant : PARJURE ET TRAÎTRE A LA NATION, et derrière, ROI, afin de montrer à tous les peuples, que l'avilissement des nations ne sauroit prescrire contre elle le crime de la royauté, par un laps de tems, même de 1500 ans.

Décrète en outre que le caveau des rois à S. Denis, sera désormais la sépulture des brigands, des assassins et des traîtres.

Charge le ministre de la Justice et le commandant de la Garde-nationale de lui rendre compte dans les 24 heures, de l'exécution du présent décret.

Voici un *post-scriptum* de *Poultier*, *député du nord*, dans son opinion sur la même affaire, qu'on ne sauroit trop faire connoître.

» J'étois inscrit le vingt-cinquième pour prononcer cette » opinion à la tribune. Le bureau prévaricateur a subversé la » liste des orateurs ; il a mis les royalistes en avant ; la carrière » leur étant ouverte exclusivement, ils ont demandé la clôture de » la discussion, quand ils ont vu leur liste épuisée et celle des » patriotes ouverte. On nous éconduit ainsi sans cesse de la » tribune. Il faut pour parler avoir prêté foi et hommage à » monsieur Roland, et avoir baisé la main de madame son » épouse : il faut encore avoir juré haîne à Pache, s'être » engagé à le poursuivre dans les comités et à la convention. » Ces préliminaires remplis, vous vous présentez devant le » président ; Guzot lui fait un signe de tête, et la parole vous

» est donnée sur le champ. Quand finira donc cette affreuse » tyrannie, qui ôte, à ceux qui ne savent ni ne veulent plier, » l'occasion de prouver à leurs commettans qu'ils s'occupent » aussi de leurs intérêts, et qu'ils ont des moyens pour les » défendre ? Nous gémirons long-tems sous le desposisme de » Roland ; il est tout puissant : comment ne le seroit-il pas ? » Il peut disposer de vingt-quatre millions. Les députés qui » forment sa cour sont des gens avides, gourmands ; Roland a » toujours une table abondante et délicate, et la dame Roland » en fait merveilleusement les honneurs. Je crains bien que » quelque événement ne renverse un jour et la table et les » convives. «

Il manque à la naïveté de ce post-scriptum une note additionnelle. D'abord Poultier n'est pas le seul qui ait eu à se plaindre des infidélités de l'*honorable* bureau composé de Salle, Louvet, Valazé, Manuel, etc. Couthon a été rejetté de même par ces censeurs à la queue du régiment brissotin. Pour ma part, lorsque j'allai m'inscrire pour parler, Manuel qui m'avoit écrit, me dit que j'étois le quaranti ème sur la liste *contre*. Quatre jours après, et dix orateurs dans l'intervalle ayant parlé, ce qui avoit dû faire avancer mon N° 40, la liste des inscrits, pour et contre, ayant été lue à la tribune, je fus bien surpris de me trouver encore le quarantième ; et ce qui me surprit davatange, fut de voir Brissot et Gensonné inscrits sur la liste *contre*, mais *à la tete* de la colonne où on les avoit intercalés, pendant qu'on avoit mis Gouthon, Fabre d'Eglantine et Robert à la queue de la liste *pour*. Il est bon de montrer, en passant, cet échantillon des espiegleries et du savoir-faire de oe bureau dévergondé. Tout cela étoit concerté, comme on voit, pour intercaler à la tête des deux listes, autant que faire se pourroit, tous les

coriphées du côté droit, et les faire monter à la tribune ; après quoi il n'y auroit plus qu'à tirer l'échelle. Pouvoit-on entendre rien de neuf, de politique, de républicain et d'éloquent, après que tous ces grands hommes, Barbaroux, Buzot, Salle, Gensonné, Brissot et Jérôme Pétion avoient parlé, après que Vergniaud avoit *prophétisé* que, dans la famine qui alloit justement châtier la malheureuse ville de Paris pour avoir nommé des députés républicains et patriotes incorruptibles, il ne resteroit à ces députés, pour nourrir leurs concitoyens, que de boulanger le pain avec le *sang et les cadavres déterrés du 2 septembre*, image si vraie, si sublime, et par laquelle le prophète Vergniaud laissoit si loin derrière lui le prophète Ezéchiel, que le lendemain Brissot se réservant seulement d'être le *Solon* n'a pu s'empêcher de proclamer Vergniaud le *Démosthène* des brissotins.

J'ajoute à ce commentaire sur le post-scriptum de Poultier qu'il ne faut pas croire qu'il n'y ait à la table du ministre, que les députés *gourmands*, et que la Circé du lieu ne sache que changer en pourceaux les compagnons de Barbaroux ; elle a recours à d'autres enchantemens qui, à son âge et avec si peu de beauté, supposent une bien plus grande magicienne ; et ces deux premières classes de convives ne laissent pas que de faire une société assez nombreuse et suffisent pour occuper bien des cuisiniers

Mais ce n'est là qu'une première vue de la table de Roland. Poultier auroit pu en offrir au public une seconde, en y faisant asseoir tout ce qu'il y a de royalistes et de feuillans capables, et qui ne peuvent manquer d'y être bien reçus, puisque le *vertueux* s'est déclaré hautement mylord protecteur de ces deux ordres, que nous nous flattions à tort d'avoir vaincus le 10 août, et réunis au tiers, à l'ordre des sans-culottes et des républicains.

Ce sont ceux qui sont assis au haut bout de cette table, et qui en tiennent la sonnette, qu'il importe sur-tout de faire connoître au public. C'est ce *pauvre Warville*, comme l'appellent madame Pétion et madame Rolland, qui se le disputent, et se battront au pistolet quelque jour pour l'avoir exclusivement ; c'est ce *Brissot*, grand-maître de l'ordre de intrigans et des tartuffes, dont on ne peut expliquer la conduite et les écrits, tantôt républicains quand il n'y avoit point de république, et aujourd'hui royalistes, quand il n'y a plus de monarchie, tantôt jacobins, quand les jacobins étoient les plus foibles, et aujourd'hui feuillans, quand les jacobins sont les plus forts, qu'en convenant qu'il est vendu à Pitt, comme le général Dillon affirmoit, il y a trois ans, à la tribune de l'assemblée nationale, qu'il en avoit des preuves et en reconnoissant qu'il est encore l'agent de Pitt, comme il l'étoit de Lenoir, et que sa mission de la grande Bretagne, est de tout brouiller, et de bouleverser la France.

Enfin, ce sont ces ridicules favoris de la fortune, qui comme tous les favoris passés, présens et à venir, ne savent garder aucune mesure dans leur orgueil, leur ambition et leur vengeance; qui ont rêvé qu'il n'avoit tenu qu'à eux de devenir *régens*, ou porte sceptre, (1) qui s'étant faits patriotes il y a 4 ans, en haîne de ceux qui étoient au-dessus d'eux et non pas par intérêt pour ceux qu'ils croyoient au-dessous, doivent poursuivre de la même haine qu'ils ont toujours eue pour tout ce qui leur est supérieur, ceux qu'ils ne dominent que par leurs places, et qui les dominent par leurs services et l'estime publique ; ils sont donc devenus aristocrates comme ils étoient devenus patriotes, sans changer de caractère, et par jalousie, par une émulation qui s'est tournée

(1) Voyez les *observations de Jérôme Premier sur le discours de Robespierre*. Quant à Roland, tout le monde sait qu'il a eu des voix dans plus d'un journal pour la régence.

en haine. Et comme ils ne peuvent se résoudre à se montrer dans la même route que ceux qu'ils haïssent, parce qu'ils ne pourroient y marcher qu'à pas inégaux, et que pygmées ils ne pourroient suivre des géans, lors même qu'ils voient la confiance publique s'éloigner, et qu'ils sentent qu'ils vont perdre la patrie, et eux-mêmes, leur jalousie plus forte que leur intérêt ne leur permet pas de revenir sur leurs pas, et ils aiment mieux que l'état périsse, plutôt que de partager l'honneur de l'avoir sauvé, avec des rivaux qu'ils détestent. Et déjà il se sont fait feuillans, et ils se feront royalistes, plutôt que d'être jacobins et républicains, avec la *Montagne*.

ERRATA.

Pag. 9, au lieu de *verra*, lisez *votera*.

A la note, au bas de la page 11, lisez : *A Dubois-Crancé*.

Page 15, ligne dernière, au lieu de *ils s'occupent*, lisez *s'occupent*.

Page 17, au lieu de *ce qui en fait encore bien mieux*, lisez *ce qui fait*.

Page 18, au lieu de *la société des jacobins*, lisez *les sociétés*.

Page 24, au lieu de *ravage que faisoit*, lisez *que feroit*.

Même page, au lieu de *soyez traîtres entièrement*, lisez *soyez traîtres autrement*.